



www.clairvaux-les-lacs.com

Compte rendu du conseil municipal du 14 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 14 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de CLAIRVAUX-LES-LACS, dûment convoqué le 08 octobre 2021 s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire,

Présent(s) : Mme Hélène MOREL-BAILLY, Maire, Jaques BAILLY, Stéphanie BAUDIER, Quentin SONNET, Sophie BIOLAND Sophie, les adjoints, Mmes Marie-Claire CLOSCAVET, Marine PIAULY, Mrs Denis BARIOD, Christian MINO, Jérôme RIDET, Dominique TAURINES, Guy VUILLEMOT, conseillers.

Absents excusés : Eliane KAUP (procuration à Jacques BAILLY), Cécile AMRANE (procuration à Stéphanie BAUDIER), Marie-Louise RENAUX (procuration à Marie-Claire CLOSCAVET).

Absents non excusés :

Mme le Maire ouvre la séance à 19h01

Désignation du secrétaire de séance :

Marine PIAULY est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Denis BARIOD et Quentin SONNET ne sont pas arrivés.

Approbation du compte-rendu du 09 septembre 2021.

Jérôme RIDET demande si le fait qu'il soit employé au Crédit-Agricole n'aurait pas dû entraîner son abstention au vote concernant les assurances (décision votée à l'unanimité, M Ridet étant absent avait donné procuration). La SMACL et le Crédit Agricole sont certes partenaires mais c'est une mutuelle d'assurances avec d'autres partenaires (MNT, CSF...) et lors du conseil on a donc compté aussi sa voix.

Le compte-rendu du 09 septembre est approuvé à 13 voix pour.

Arrivée de Denis BARIOD

1. FINANCES

1.1. Révision des tarifs (services, eau chaufferie ...) :

Proposition de revoir les tarifs concernant :

- Tarif de l'eau : ajout d'un abonnement annuel par emplacement de camping à 3€.
- Tarif chaufferie : application pour 2022 de la revalorisation de la part variable conformément à la délibération initiale
- Tarif des photocopies : délibération de 2006, le coût des copies/location de copieur a diminué depuis 2006, proposition de passer les copies A4 noir et blanc à 0.20€ et couleur à 0.50€, une copie A3 = 2 A4
- Redevance d'occupation du domaine public. Rappel, toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une redevance. Pour les occupations des trottoirs il n'existe qu'un tarif au m2 sans précision de durée ni de différenciation entre les magasins et les terrasses de bar/restaurant.
- Tarif des emplacements pour le marché. Il n'y a pas de différenciation entre les emplacements avec et sans utilisation d'électricité. Proposition de 0.10€/ml de plus pour emplacement avec électricité.
- Tarif espace archéo. Pour répondre à des demandes il faudrait établir un tarif pour les interventions extérieures à la journée et ½ journée. Proposition à 300€ la journée et 230€ à la ½ journée (dans la limite de 40kms sinon + 0.5€ / km) (voir point 3.3).
- Tarif pour le repas des aînés (accompagnant), proposition à 15€.

Tarif abonnement annuel eau par emplacement de camping à 3€ est approuvé à 14 voix pour.

Tarif photocopies : A4 noir & blanc à 0.20€ et couleur à 0.50€ et A3 = 2A4 est approuvé à 14 voix pour.

Tarif occupation du domaine public : il est proposé de se renseigner auprès d'autres communes pour voir ce qui se pratique et de revoir ce point lors d'un prochain conseil.

Arrivée de Quentin SONNET

Tarif marché avec électricité à 0.20€/ml en sus du tarif habituel est approuvé à 11 voix pour, et 4 abstentions.

Tarif espace archéo pour intervention extérieure à la journée 300€ et ½ journée à 230€ dans la limite de 40 km (0.5€ du km supplémentaire) est approuvé à 15 voix pour.

Tarif repas des aînés pour les accompagnants à 15€ est approuvé à 15 voix pour.

1.2. Taxe d'aménagement :

Il convient comme chaque année et avant le 30 novembre de décider s'il faut revoir le taux de la taxe d'aménagement actuellement à 1.5% sur la commune. (Taux de 1% à 5% et revu en 2020 de 1% à 1.5%). Mme le maire propose 0.5% de plus.

Marie-Claire CLOSCAVET et Denis BARIOD demandent si cela remplace la taxe de raccordement : non, la taxe d'aménagement a remplacé la TLE et la participation pour raccordement à l'égout a été supprimée en 2015 mais la taxe de raccordement est toujours d'actualité.

Le taux de la taxe d'aménagement à 2% à compter du 01/01/2022 est approuvé à 15 voix pour.

1.3. DM (amortissements, chapitre 12, chapitre 65, budget plage...):

DM budget eau pour amortissements :

10.000€ : 6811/042 avec 28158/040 et 023 avec 021

DM budget plage pour augmentation des charges électricité/télécom/frais bancaires/maintenance :

4000€ : chapitre 011 par 706

DM budget chaufferie pour amortissements :

500€ : 6811/042 avec 28153/040 et 023 avec 021

DM budget principal pour augmentation chapitre 12 et 65 et amortissements 203 et 204 :

10.000€ instruction urbanisme -6226/011 avec +657351/65

10.000€ chapitre 12 par diminution 6135 (location tracteur non commencée)

(204 déjà budgétés et 203 en non budgétaire +certificat administratif)

Les DM sont approuvées à 15 voix pour.

1.4. Amortissement des études non suivies de travaux :

Les études enregistrées au 2031 représentent 191.352,43€ et concernent : 35.577,78€ étude Raillette – 3.480€ étude projet maison des association ancienne gare – 5.880€ étude maison médicale – 146.414,65€ étude AMI bourg centre. Les travaux pouvant être issus de ces études étant abandonnés, il convient de les amortir/sortir de l'actif.

L'abandon des projets liés aux études pour la Raillette, la maison des associations à l'ancienne gare, la maison médicale, l'AMI bourg centre et l'amortissement sur un an de ces études sont approuvés à 15 voix pour. Ces études seront sorties de l'actif (via un certificat administratif).

1.5. Choix de principe des dossiers à présenter au titre de la DETR/DST/FSIL... 2022 :

Propositions : (coût prévisionnel subventions et aides probables déduites)

- Bâtiment CIL pour associations (187.000€)
- Vestiaires foot (167.750€)
- Réservoir eau (150.000€ ?)
- Travaux Sidec eau (139.288€)
- Voirie ?
- Effacement (pas de demande de subvention à faire et prévoir vrd et réseaux en plus soit hypothèse à 227.000€)

Prévision emprunt 600.000€ dont 250.000€ budget eau

Pour la voirie prévoir pour rue Champ d'Augeon et Impasse Croix d'Avin.

Attendre les estimations de coût et préconisations techniques pour le réservoir d'eau.

2. TRAVAUX/AMENAGEMENTS/RESEAUX

2.1. Choix du maître d'œuvre pour travaux VRD place du chêne et oratoire :

Lors du précédent conseil le Sidec a été désigné comme maître d'œuvre pour les travaux réseaux place du chêne et oratoire. Suite à ces travaux, la voirie et les aménagements extérieurs devront être refaits. Il est proposé de retenir également le Sidec comme maître d'œuvre pour ces travaux (les travaux réseaux devant être réalisés automne 2022, les travaux de surface seraient pour début 2023).

Montant prévisionnel des travaux : 130.000€ HT et maîtrise d'œuvre 11.779€ HT.

Le choix du Sidec pour la maîtrise d'œuvre des travaux VRD place du chêne et oratoire est approuvé à 15 voix pour.

3. AFFAIRES GENERALES

3.1. Vente de l'ancienne gare :

Délibération de principe pour autoriser Mme le maire à entreprendre les démarches, faire visiter le bien... Le prix de vente définitif et le choix de l'acquéreur feront objet d'une autre décision du conseil municipal.

La mise en vente de l'ancienne gare est approuvée à 10 voix pour, 4 voix contre, 1 abstention.

3.2. Vente de l'office du tourisme :

Délibération de principe pour autoriser Mme le maire à entreprendre les démarches, faire visiter le bien... Le prix de vente définitif et le choix de l'acquéreur feront objet d'une autre décision du conseil municipal.

Marie-Claire CLOSCAVET souligne que ce bâtiment fait partie du patrimoine historique de la commune et qu'il faudrait peut-être une consultation citoyenne sur ce sujet.

Mme le maire rappelle que beaucoup de bâtiments appartenant à la commune nécessitent de gros travaux d'entretien et qu'il faut donc faire des choix afin d'avoir un patrimoine dont on pourra dans le temps assumer correctement l'entretien.

La mise en vente de l'actuel office du tourisme est approuvée à 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

3.3. Espace archéo, tarif intervention à la journée, organisation 2022, information réunions site palafittes et commission à venir, adhésion OT Haut Jura Grandvaux :

- Tarif (voir point 1.1)
- Organisation 2022

La communauté de communes a confirmé qu'elle embaucherait Juliette Poulet à 50% en CDD pour la

médiathèque à compter du 01/01/2022.

Décision de continuer l'espace archéo à 50% pour 2022.

- Adhésion à l'OT Haut Jura Grandvaux pour 70€ / an validée.
- Info réunions à venir. Nous y exposerons nos problématiques quant à l'espace archéo et son devenir.

Réunion début novembre (3-5). Réunion à Lons du groupe de coordination internationale du bien Unesco « sites palafittiques autour des Alpes », dossiers de préservation et/ou valorisation. Visite de l'espace archéo possible le 05/11 après-midi.

Réunion le 17/11 : commission locale de suivi du bien patrimoine mondial « sites palafittiques autour des Alpes » pour le Jura, Chalain et Clairvaux.

3.4. Référent ambroisie :

Le référent ambroisie n'est pas obligatoirement un membre du conseil municipal. Tout Clairvalien proche de la nature et se promenant souvent sur notre territoire pourrait être référent.

3.5. Présentation projet maison âges et vie :

Nous avons été contactés par « Ages&Vie » société de Besançon. Ils proposent d'acquérir à prix raisonnable un terrain appartenant à la commune d'une surface d'environ 2500/3000m² afin d'y implanter 2 maisons accueillant chacune 8 personnes âgées en perte d'autonomie (ce n'est ni une maison de retraite ni un Ephaad) et 3 auxiliaires de vie dont 1 résidant sur place.

4. **COMMUNAUTE DE COMMUNES ;**

4.1. Vente à la TEC du bâtiment au 5 rue de Parterre :

Après discussion avec la TEC le prix pour cette transaction serait de 178.000€. Ce prix nous paraissant minoré au regard des récentes transactions immobilières sur la commune, il est convenu que la TEC nous aidera par le biais de fonds de concours pour les dossiers des vestiaires du foot et de l'aire de camping-car.

La vente du bâtiment au 5 rue de parterre à la TEC au prix 178.000€ est approuvée à 13 voix pour et 2 abstentions.

Pour les points 4.2 à 4.5, l'ensemble des documents transmis par la TEC ont été communiqués aux conseillers avec la convocation à ce conseil.

4.2. Modification des statuts de TEC :

Cette modification concerne la redéfinition des compétences et la définition de l'intérêt communautaire, soit :

- prise de compétence « culture : médiathèque de Clairvaux » et « périscolaire : Alsh de Moirans »
- compétences redonnées : accueil camping-cars – création, aménagement et entretien voirie – politique de la ville -équipements sportif de Lavancia et Vaux les St Claude.

La modification des Statuts de TEC est approuvée à 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

4.3. Création d'un service de police intercommunale :

Cette police serait constituée dans un 1^{er} temps de 2 agents qui interviendraient auprès des communes qui en auront manifesté le besoin et uniquement celles-ci.

Mme le maire précise que les communes votant contre ne pourront pas solliciter l'intervention de cette police et que celles qui voteraient pour pourront le faire ou pas selon leurs besoins.

Il a été confirmé que la création de ce service n'entraînera pas de désengagement de la gendarmerie sur notre territoire.

La création d'un service de police intercommunale à compter du 01/01/2022 et le recrutement de 2 agents sont approuvés à 10 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

4.4. Approbation du rapport de la CLECT :

Pour information les AC définitives pour 2021 sont conformes à celles annoncées en début d'année. Jérôme RIDET demande confirmation sur le mécanisme de compensation financière de la Clect. Effectivement, lors d'un transfert de compétence, le coût moyen annuel du service transféré est déduit des allocations compensatrices ce qui donne une opération à zéro pour la commune (et sans prise en compte de l'aspect interco de la dépense comme dans le cas de la médiathèque).

Le rapport de la CLECT 2021 est approuvé à 14 voix pour et 1 abstention.

4.5. Présentation du rapport d'activité 2020 :

Le rapport à été communiqué aux conseillers.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Information projets sur le site colonie de St Ouen :

Nous avons eu copie d'un courrier de la région BFC adressé à la mairie de St Ouen en soutien au projet Ecotopia.

Par ailleurs nous avons échangé avec la mairie de St Ouen qui dénie un quelconque soutien ou aval sur le projet d'Ecolieu contrairement à ce qui est écrit dans le dossier qu'ils ont remis à la comcom.

5.2. Information sur la réunion du 07/10 autour du lac, de la Raillette et du droit d'eau de M Guerrin :

A la demande du Préfet, la DDT a convoqué l'ensemble des intervenants sur ces sujets. Cela a permis à chacun de réexposer sa vision et de ressortir ce dossier qui « traîne » depuis des années et a fait l'objet de multiples études non suivies d'action.

Les enjeux étant contradictoires (avec des aspects techniques dépassant les compétences communales) et la commune menacée d'être mise en justice, Mme le maire a obtenu des services de l'état qu'ils nous assistent dans l'élaboration d'un règlement d'eau (ou autre) afin de trouver une issue à ce dossier et ils nous ont également promis assistance en cas de procès.

5.3. Information sur le déploiement de la fibre :

Le 10/09 nous avons reçu la société AltitudeInfra, délégataire du Conseil Départemental pour le déploiement de la fibre. La marque du réseau se nomme « Prisme by Altitude Infra » ainsi les intervenants techniques sur notre territoire seront logotés « Prisme » avec des gilets orange. Sur Clairvaux nous sommes en phase d'étude, ensuite il y aura la phase travaux puis la phase d'installation et après ces 3 phases et 3 mois de délai la souscription a une offre fibre sera possible. Ce ne sera pas avant fin 2022 début 2023.... Des réunions publiques seront organisées avant la fin du programme pour aider les Clairvaliens dans le choix de leur opérateur/solution technique (choix totalement libre !). AltitudeInfra nous communiquera des informations à diffuser aux habitants au fur et à mesure de l'avancement du déploiement.

Information sur la « coupure » de la RD27e3 au niveau de Bissia.

Dominique TAURINES demande qu'un point financier soit fait au prochain conseil.

Christian MINO demande si le projet du tour du lac est maintenu. Mme le maire rappelle que la commune n'a pas la maîtrise foncière sur l'ensemble du parcours et que le coût de ce projet (études faites il y a quelques années) est très élevé.

Fermeture de la mairie le vendredi 12/11 et les après-midis du 24/12 et 31/12.

Mme le Maire lève la séance à 21h24

Prochain conseil prévu le mercredi 10 novembre.

Mme le Maire

Le secrétaire